
ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Harrier

Taille : Moyenne.

Couleur de la robe : Toutes les couleurs.

Texture et longueur du poil : Court, dense, dur et brillant.

Corps : Poitrine profonde; ligne de dessus horizontale; rein court et fort.

Forme et attache des oreilles : Attachées bas, pendent accolées aux joues, arrondies aux extrémités.

Forme et port de la queue : Attachée haut, portée élevée, longue, s'amenuisant vers l'extrémité.

Caractéristique unique : Apparence compacte.

Pieds : Pieds ronds de chat.
